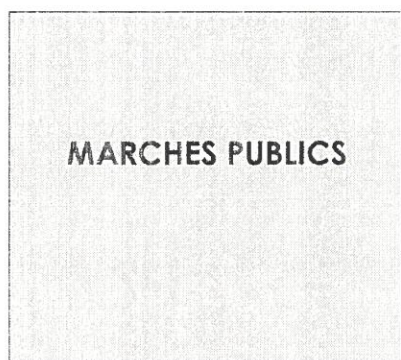




N°2020-124

**MARCHE SOUSCRIPTION
DES ASSURANCES**



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 17 décembre 2020 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 10 présents, à savoir :

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Didier PRUNET, Mr Pascal NERON, Mr Yves TAMIN, Mr Charles LABOURE, Mr Jacky GENESTE, Mr Christian DUPUIS, Mme Fabienne STALARS Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mr Pierre DEVEDEUX, Mme Cécile DONY, Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Gérard MEUNIER.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Philippe CHATRE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mr Lucien MURZI	Mr Daniel FRECHET
Mr Gérard MEUNIER	Mr Philippe CHATRE

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu les articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°157 du 15 juillet 2019 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau », du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable, du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint-André d'Apchon Arcon et création du Syndicat «Roannaise de l'Eau » ;

Considérant qu'une consultation a été lancée en appel d'offres ouvert pour la souscription des contrats d'assurance de Roannaise de l'Eau , répartis en quatre lots désignés ci-dessous :

LOT	INTITULE
n°1	Assurance Flotte automobile et risques annexes
n°2	Assurance Dommages aux biens et risques annexes
n°3	Assurances responsabilité civile
n°4	Assurance des risques statutaires

Considérant les sept plis reçus et analysés ;

Considérant l'analyse des offres et la pondération des critères ;

Considérant la réunion de la Commission d'appel d'offres du 30 novembre 2020.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver le marché souscription des contrats d'assurances comme suit :

LOT	INTITULE	Attributaire	Montant annuel
n°1	Assurance Flotte automobile et risques annexes	PILLIOT/ GRAT LAKES INSURANCES	13 008,01€ TTC
n°2	Assurance Dommages aux biens et risques annexes	AXA France IARD	17 210,80 €TTC avec une franchise de 2 000 €
n°3	Assurances responsabilité civile	SMACL/ MUTEX	20 740,00 € TTC avec prestation supplémentaire protection juridique des élus.
n°4	Assurance des risques statutaires	YVELIN / AXA VIE	16 134,70 € TTC

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à intervenir dans l'exécution et le règlement dudit marché ;

- dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

22 DEC. 2020

Le Président

Daniel FRECHET